

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

**Arrêté relatif à l'utilisation du domaine public communal afin d'y organiser  
une exposition de véhicules lors de la braderie du 1<sup>er</sup> mai 2024**

**N°2024-32/6.1**

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande datée du 24 avril 2024 par laquelle M. François-Renaud DUEZ, gérant du garage DUEZ AUTO LEGENDE de Marigny-le-Lozon, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser une exposition de voitures sur la place Cadenet devant le pôle public à Marigny Marigny-le-Lozon du mardi 30 avril 2024 à 18h au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 19h

ARRETE :

Article 1 : M. François-Renaud DUEZ est autorisé à occuper le domaine public communal en vue d'organiser une exposition de voitures sur la place Cadenet devant le pôle public à Marigny Marigny-le-Lozon du mardi 30 avril 2024 à 18h au mercredi 1<sup>er</sup> mai à 19h

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la durée du mardi 30 avril 2024 à 18h au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 19h

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : - M le commandant de la brigade de gendarmerie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 26 avril 2024

Le Maire,  
Fabrice LEMAZURIER

